

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU  
2 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le 2 novembre 2020, à 20:00 heures au gymnase de l'école Pavillon du Sommet.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron,	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

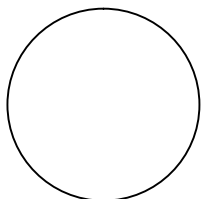
La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020  
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
8. Calendrier des séances du conseil 2021
9. Album des finissants Le Mistral
10. Webinaire : Aide financière COVID-19 et relance  
économique
11. Marchepieds du F150
12. Halloween à Padoo!
13. Coalition Urgence Rurale
14. Vente d'un terrain
15. Offre d'emploi : employé de voirie et opérateur camion de  
déneigement
16. Centraide Bas-St-Laurent
17. Représentant stratégie jeunesse
18. Comité de sélection
19. Affaires diverses :
20. Période de questions
21. Levée de la séance



01-02-11-2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter l’ordre du jour tel que présenté.  
ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020

02-02-11-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2020 soit adopté.  
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-02-11-2020

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 616 961.68 \$.  
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.

7. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

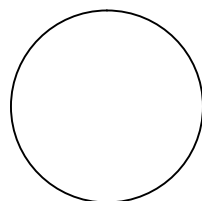
Mesdames Lucette Algerson, Clémence Lavoie, Réjeanne Ouellet, messieurs Bertrand Caron, François Doré et Gilles Laflamme ont déposé leur formulaire d’intérêt pécuniaires des membres du conseil.

8. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

04-02-11-2020

**CONSIDÉRANT QUE** l’article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :  
**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2021**, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 heures :

- |                    |                  |
|--------------------|------------------|
| <b>11 janvier</b>  | <b>1 février</b> |
| <b>1 mars</b>      | <b>6 avril</b>   |
| <b>3 mai</b>       | <b>7 juin</b>    |
| <b>5 juillet</b>   | <b>2 août</b>    |
| <b>7 septembre</b> | <b>4 octobre</b> |



**15 novembre**

**6 décembre**

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.  
ADOPTÉE.

9. ALBUM DES FINISSANTS LE MISTRAL

05-02-11-2020 Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :  
De faire un don de 25.00 \$ à la fondation Le Mistral pour l'album des finissants 2021.  
ADOPTÉE.

10. WEBINAIRE : AIDE FINANCIÈRE COVID-19 ET RELANCE ÉCONOMIQUE

06-02-11-2020 Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres du conseil :  
D'autoriser la directrice générale à suivre la formation webinaire du 5 novembre 2020 sur l'aide financière COVID-19 et relance économique au coût de 50.00 \$ plus taxes.  
ADOPTÉE.

11. MARCHEPIEDS DU F150

07-02-11-2020 Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents:  
Que la municipalité de Padoue achète des marchepieds pour le F150 au coût de 729.00 \$ plus taxes plus installation.  
ADOPTÉE.

12. HALLOWEEN À PADOOO

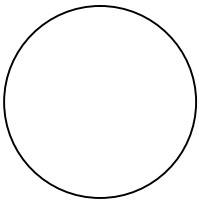
08-02-11-2020 Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :  
D'accepter la demande du comité Halloween à Padooo! pour une aide financière de 275.00 \$.  
ADOPTÉE

13. COALITION URGENCE RURALE

09-02-11-2020 Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres du conseil :  
D'adhérer à coalition urgence rurale au montant de 100.00 \$.  
ADOPTÉE.

14. VENTE D'UN TERRAIN

11-02-11-2020 Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents:  
  
D'autoriser la vente d'une partie du lot 5 793 846 du cadastre du Québec, ayant une superficie maximale de 2 424 mètres carrés et tel qu'illustré en hachurée ci-dessous, à 9137-7366 Québec inc. (Construction Gino Paradis) pour un montant total de 732 \$.



Le conseil municipal exige que soit inscrit comme condition dans l'acte de vente qu'aucune sortie ne doit être aménagée vers la rue Thériault.

Les frais de notaire, d'arpenteur-géomètre et tout autre frais sont à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Padoue, l'acte de vente à intervenir entre les parties.  
ADOPTÉE.

15. OFFRE D'EMPLOI, 2<sup>E</sup> EMPLOYÉ DE VOIRIE MUNICIPALE ET OPÉRATEUR DE CAMION À NEIGE

12-02-11-2020

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :  
D'ouvrir un poste pour un 2<sup>e</sup> employé de voirie municipale et opérateur de camion à neige puisque c'est difficile d'avoir un 2<sup>e</sup> chauffeur en déneigement temporaire.  
ADOPTÉE.

16. CENTRAIDE BAS-ST-LAURENT

13-02-11-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité des membres présents :  
De faire un don de 100.00\$ à Centraide Bas-St-Laurent.  
ADOPTÉE.

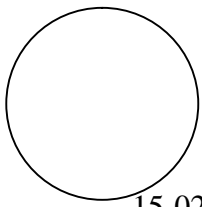
17. REPRÉSENTANT STRATÉGIE JEUNESSE

14-02-11-2020

Il est proposé par : madame Clémence Lavoie, et résolu à la majorité des membres présents:

De nommer madame Lucette Algerson comme représentante de la Municipalité de Padoue au sein du comité de la stratégie jeunesse.  
ADOPTÉE

18. COMITÉ DE SÉLECTION



15-02-11-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents:

Les membres du conseil de la municipalité de Padoue mandatent la directrice générale de former un comité de sélection pour avoir des recommandations sur les candidats suite à l'offre d'emploi d'un employé de voirie municipale et opérateur de camion à neige.

19. AFFAIRES DIVERSES

Il n'y a aucun point à ajouter.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les deux contribuables présents.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-02-11-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:30 heures.  
ADOPTÉE.

### **Approbation des résolutions**

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire 2 novembre 2020, tenue au gymnase de l'école Pavillon du Sommet, à 20:00 heures. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

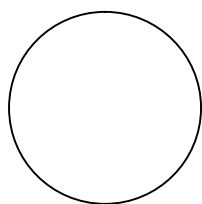
03-11-2020

Date

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 3 novembre 2020



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 24 novembre 2020, en la salle municipale, à 20:00 heures à laquelle étaient présents : monsieur Gilles Laflamme, maire, mesdames Réjeanne Ouellet et Lucette Algerson conseillères, messieurs Bertrand Caron et François Doré, conseillers,

Madame Clémence Lavoie est absente.

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire.

Line Fillion, directrice générale, est aussi présente.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Lecture et adoption de l'avis de convocation
2. Vacance au conseil au poste de conseiller numéro 3
3. Programmation TECQ
4. 2<sup>e</sup> employé
5. Période de questions
6. Levée de la séance

01-24-11-2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation soit et est adopté tel que lu.  
ADOPTÉE.

3. VACANCE AU CONSEIL AU POSTE DE CONSEILLER  
NUMÉRO 3

02-24-11-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :

De ne pas déclencher des élections partielles puisqu'il reste moins d'un an avant les élections.  
ADOPTÉE.

4. PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

03-24-11-2020

**Attendu que :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est proposé par François Doré et résolu que :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que

leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° XX<sup>1</sup> ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE.

#### 5. 2<sup>E</sup> EMPLOYÉ

Remis à la prochaine rencontre

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucun contribuable

#### 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-24-11-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:15 heures.

ADOPTÉE.

### **Approbation des résolutions**

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire 24 novembre 2020, tenue au gymnase de l'école Pavillon du Sommet, à 20:00 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

25-11-2020  
Date

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 25 novembre 2020.